

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2016

L'an deux mille seize, le sept mars, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 29 février 2016 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Présents : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Frédérique FLEURY, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MAIRE

Le PV de la séance du 07 décembre 2015 est adopté sans observation.

I FINANCES :

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de voirie communale pour le programme 2016 : approbation du rapport de la Commission d'appel d'offres : Délibération N°1.03

Le Maire expose au Conseil Municipal que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de voirie.

Le Conseil municipal, considérant le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres, approuve les décisions de la CAO, réunie le 23 février 2016.

- Réponses reçues : 4

Entreprise	Lieu	Montant HT	Montant TTC
VERMOT TP	Gilley	169 696.80	203 963.76
VERMOT TP Variante	Gilley	169 439.80	203 327.76
DROMARD TP	Noël-Cerneux	236 483.00	283 779.60
COLAS EST STD	Chemaudin	225 820.65	270 984.78
BONNEFOY	Saône	169 959.10	203 950.92

<u>Détails des travaux</u> : Rue Farine-Trottoirs	60 722.30 € HT
Rue de l'Industrie-Aménagement	60 148.50 € HT
Chemin de Roichenoz	24 790.00 € HT
OPSA Réfection RD 437	23 779.00 € HT

Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix de l'entreprise VERMOT TP de Gilley, avec une variante, pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie 2016, sur avis de la commission.

Vote des comptes administratifs 2015 : Délibération N°2.03

Monsieur MERIQUE donne la parole à Madame CARTIER, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2015, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2016. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

Après examen et retrait de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget communal et des budgets annexes comprenant- lotissement « Au Finage » - Forêt présentés par le Maire.

Les écritures de dissolution du budget « Crédit-Bail » ont été intégrées dans l'affectation du résultat du budget Communal.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
COMPTE ADMINISTRATIF 2015

EN ID = R de clo d'I	1068 = ID+RAR	FR =R de clo de F -1068			
Libellés	Réalisations	Réalisations	Restes à	Affectation	Écritures Crédit-Bail
	Fonctionnement	Investissement	réaliser	résultats	
Investissement					
Budget Principal					- 7 118.11
Recettes de l'exercice	1 266 737.83	867 209.78	44 434.00		147.20
Dépenses de l'exercice	785 133.75	933 865.08	- 189 308.85		
Résultat exercice	481 604.08	- 66 655.30		- 256 170.21	- 263 288.32
Reprise résultat 2014	208 181.70	- 189 514.91		- 401 045.06	
Résultat de clôture	689 785.78	- 256 170.21	- 144 874.85	288 740.72	288 887.92
Lotissement Au Finage					
Recettes exercice	-	-			
Dépenses exercice	-	-			
Résultat de l'exercice	-	-		98 595.66	001 ID
Reprise résultat 2014	-	98 595.66			
Résultat de clôture	-	98 595.66			002 FD
Budget Forêts					
Recettes de l'exercice	54 131.17	18 897.00			
Dépenses de l'exercice	70 688.88	7 218.84	- 2 900.00		
Résultat de l'exercice	- 16 557.71	11 678.16		- 2 956.44	001 ID
Reprise résultat 2014	18 809.50	- 14 634.60		2 251.79	1068 IR
Résultat de clôture	2 251.79	- 2 956.44	- 2 900.00	-	0

Approbation compte de gestion 2015 : Délibération N°3.03

Le Maire présente au conseil Municipal les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2015 concernant le budget communal et ses différents budgets annexes (Lotissement « Au Finage » -Forêts)

Après s'être assuré que ces comptes de gestion sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Anthony MERIQUE, approuve ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2015.

Orientations budgétaires

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

* Aménagement de voirie communale	203 327.76 € TTC
* Toiture du presbytère	60 000.00 € TTC
* Aire de jeux	40 000.00 € TTC
* Révision du PLU	30 413.00 € TTC

Le vote du budget aura lieu en même temps que le vote des 3 taxes et du taux CFE, après réception des bases.

II Urbanisme :

DPU

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- AL N° 130, 5 rue André Triboulet pour une surface de 913 m² à Monsieur Loïc LANG.
- AC N° 167, 12 rue des Tilleuls pour une superficie de 801 m² à Monsieur Nicolas DELONGEAS.
- AE N°404, au village pour une superficie de 58 m² à Monsieur Michel BOBILLIER
- AD N° 45 et 51 rue du Kiosque pour une superficie respective de 4 ares 50 ca et 1 are 87 ca à Monsieur et Madame Laurent FUENTES
- AL 152 et AL 96, lotissement La Combe, pour une surface respective de 787 m² et 39 m² à Monsieur Emeric FAIVRE

III Bâtiments :

Plafond de la salle du périscolaire

Monsieur André GARRESSUS rend compte à l'assemblée de l'ensemble des travaux réalisés à la salle de restauration du périscolaire. Ces travaux sont terminés, ils ont été réalisés par les agents techniques de la commune avec satisfaction.

Aménagement de la scène pour le théâtre (à la salle d'honneur)

Monsieur André GARRESSUS explique qu'il est nécessaire de fixer des barres au plafond de la scène pour l'installation des décors et à la porte d'entrée pour la fixation de spots pour représentations théâtrales.

IV Périscolaire

Compte-rendu de la réunion du périscolaire du 10/02/2016

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne le compte rendu de la réunion du périscolaire du 10/02/2016 et propose une modification du règlement intérieur.

Modification du règlement du périscolaire

Suite à l'avis de la commission périscolaire réunie le 10 février 2016, le règlement intérieur est modifié comme suit : lire

Article 1 :

« Les enfants accompagnés d'un parent ou d'une personne majeure désignée, doivent être obligatoirement confiés à l'animatrice à l'intérieur du périscolaire » remplace « *L'accueil des enfants pour les tranches de 6h45 et 7h30 se fait au périscolaire* ».

Article 4 : Après...l'animatrice.

« Pour une réservation ponctuelle, avec repas, l'inscription devra être signalée 48 h à l'avance auprès de l'animatrice »

« Pour une réservation ponctuelle, sans repas, l'inscription devra être signalée 24 h à l'avance auprès de l'animatrice » remplace « *Pour une réservation ponctuelle, l'inscription devra être signalée 48 heures à l'avance auprès de l'animatrice* »

Pour une inscription pour le lundi matin, réserver le jeudi précédent avant 12 heures.

Pour une réservation avec un repas, en cas d'absence non décommandée 48 h à l'avance (jours ouvrables du périscolaire) auprès de l'animatrice, la Commune s'autorise à facturer les heures réservées et le repas ».

Pour une réservation sans repas en cas d'absence non décommandée 24 h à l'avance (jour ouvrable du périscolaire) auprès de l'animatrice, la commune s'autorise à facturer les heures réservées **remplace** « En cas d'absence non décommandée 48 heures à l'avance (jours ouvrables du périscolaire) auprès de l'animatrice, la commune s'autorise à facturer les heures réservées.

L'animatrice tiendra à jour un registre des présences, à disposition des parents pour contrôle.

« Tous changements sur la fiche d'inscription mensuelle, ou nouvelles demandes se feront uniquement par téléphone au Numéro 06 30 61 09 15. Sans confirmation de l'animatrice, la requête ne sera pas prise en compte ».

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification des articles 1 et 4 susvisés.

V Forêt :

Monsieur Justin MARGUERON donne les prévisions pour les coupes de bois 2016.

VI INTERCOMMUNALITE :

Compte-rendu du SIAS du 09/12/2015

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du SIAS du 09/12/2015.

Compte-rendu du SIAS du 11/02/2016

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du SIAS du 11/02/2016.

Compte-rendu du SIVU du 17/12/2015

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du SIVU du 17/12/2015.

Compte-rendu de la CCPM du 26/11/2015

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu De LA CCPM du 26/11/2015.

VII AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu de la réunion du fleurissement du 25/02/2016

Madame Brigitte MAIRE donne le compte-rendu de la réunion du fleurissement du 25/02/2016.

La date du prochain conseil est fixée au 4 avril 2016 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.